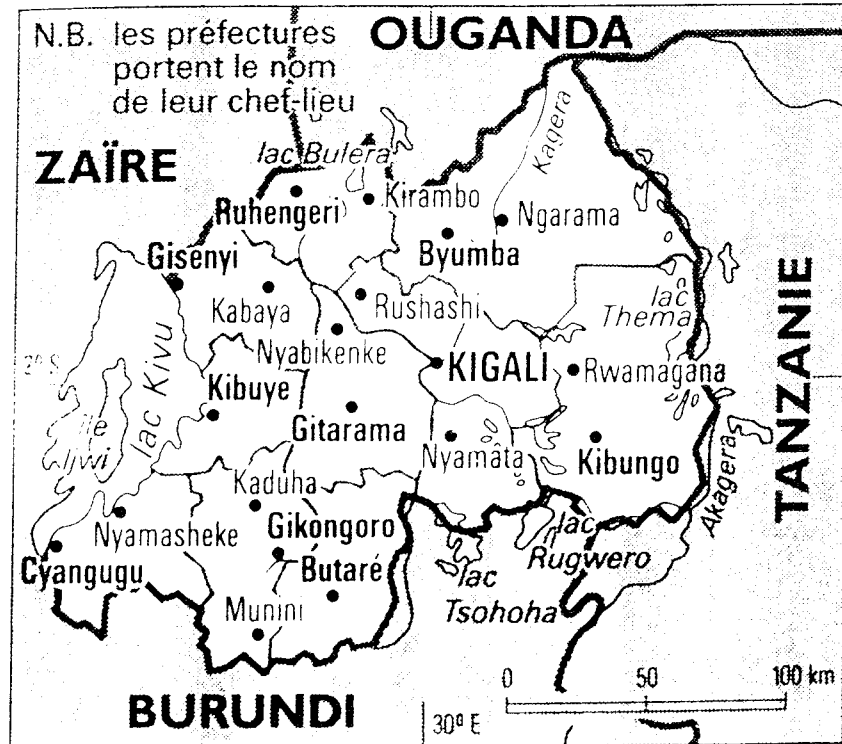


RWANDA

LA FIN D'UNE DICTATURE SANGUINAIRE?

Au Rwanda, un climat d'intimidation, de violences et de massacres baigne la vie quotidienne. Ce terrorisme est l'œuvre des milices du parti du président Habyalimana, le Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement (M.R.N.D.), et de son satellite, la Coalition pour la Défense de la République (C.D.R.), parti raciste et extrémiste. Pourtant, le président Habyalimana incarnait (jusque très récemment) aux yeux de certains Rwandais, mais d'avantage encore aux yeux des coopérants et missionnaires européens oeuvrant au Rwanda et de certaines Chancelleries occidentales, «l'ordre souhaitable, la stabilité politique, la mesure dans la gestion, le réalisme doublé d'humanisme chrétien». Ceux qui lui donnaient ces qualificatifs n'ont ménagé aucun effort pour occulter les excès et les contradictions de son régime...



Pour la grande majorité du peuple rwandais, le régime de Habyalimana représente plutôt les massacres de 1973 par lesquels il est arrivé au pouvoir, la disparition en prison, dans des conditions inhumaines, de plus d'une cinquantaine de dignitaires du régime qu'il a renversé, la systématisation des mécanismes d'exclusion d'une partie des citoyens rwandais sous la forme d'une politique dite «de l'équilibre ethnique et régional» que certains qualifient «d'Apartheid à la rwandaise», et surtout la condamnation à l'exil perpétuel de plus d'un million de ses concitoyens.

Il a fallu attendre la guerre qui a éclaté en Octobre 1990, déclenchée par le Front Patriotique Rwandais (F.P.R.) contre la dictature de Habyalimana, pour précipiter la mise à nue de la vraie nature de ce régime. La communauté internationale est alors brusquement témoin d'arrestations massives, d'emprisonnements sans jugement, de procès sans avocats de la défense, d'exécutions sommaires, de génocides de populations civiles: les Bagowe, les Bahima et les

populations tutsi de Kibilira (en 1990 et 1991), du Bugesera et de Kibuye (en 1992)... Cette mise à nue est accélérée par l'émergence d'une presse privée longtemps muselée, d'une société civile et d'une opposition politique, particulièrement résolues à dénoncer les atrocités de cette dictature.

Depuis le deuxième semestre 1992, un espoir est né avec la convergence de vue des deux oppositions (armée et non armée) qui a enclenché une dynamique de paix, de réconciliation nationale et de démocratisation du pays, concrétisée par les négociations de paix d'Arusha (Tanzanie). Cet espoir reste cependant fragile devant les blocages de plus en plus graves qui surviennent au cours de ces négociations. En effet, après avoir fait échouer toutes les initiatives de paix précédentes, Monsieur Habyalimana et son parti, le M.R.N.D., pour se maintenir au pouvoir, ne lésinent sur aucun moyen pour casser le processus de paix engagé à Arusha, au point de semer partout la terreur, les massacres et pousser le pays au bord du précipice.

LES RENDEZ-VOUS MANQUES

Les occasions d'arrêter la guerre qui sévit actuellement au Rwanda se sont présentées dès le début des hostilités, mais à chaque fois, elles ont été bloquées par l'attitude négative de Monsieur Habyalimana et du Gouvernement M.R.N.D.

La Conférence de Mwanza (17 Octobre 1990) s'est tenue sur l'initiative de la Belgique, moins de trois semaines après le début du conflit. Elle réunissait les chefs d'Etats du Rwanda, de l'Ouganda et de la Tanzanie. Cette conférence a adopté trois grandes décisions: l'arrêt des hostilités et l'instauration d'un cessez-le-feu, l'engagement du gouvernement rwandais d'organiser un dialogue politique avec l'opposition tant intérieure qu'extérieure et la convocation d'une conférence régionale pour régler le problème des réfugiés.



L'ATTITUDE NEGATIVE DU GOUVERNEMENT RWANDAIS.

Après Mwanza, il y eut d'autres sommets en octobre 90 et février 91. A toutes ces occasions, les chefs d'Etats de la région ont rappelé à Monsieur Habyalimana la nécessité de conclure un accord de cessez-le-feu avec le F.P.R. et d'entamer des négociations directes.

La Conférence de Dar Es Salaam (19 Février 1991) devait étudier le règlement de la question des réfugiés rwandais. Au cours de cette conférence, le gouvernement rwandais s'est engagé à éliminer tous les obstacles qui empêchent le retour des réfugiés rwandais dans leur pays et à garantir leur pleine participation au processus démocratique et politique du pays. Il s'est engagé aussi à conclure un accord de cessez-le-feu avec son opposition armée, accord signé à N'sele le 29 Mars 1991.

Ces différents sommets de chefs d'Etats de la région ont eu lieu à la demande du gouvernement rwandais. Le F.P.R. a fait remarquer qu'il n'y avait jamais été invité, mais qu'il avait toujours accepté leurs conclusions. Il a émis une réserve cependant sur les résultats de la Conférence de Dar Es Salaam, estimant que l'ordre de priorité des problèmes à résoudre devait être posé correctement et qu'il ne servait pas à grand chose de vouloir régler le problème des réfugiés rwandais si l'on ne s'attaquait pas d'abord à ses causes: la dictature du parti unique, les violations des droits de l'homme, l'insécurité généralisée...

Peu de temps après le Sommet de Mwanza, le président rwandais remet en question l'accord de cessez-le-feu et les négociations politiques qui devaient le suivre. Malgré l'acceptation d'un cessez-le-feu *in-situ* (c'est-à-dire sur les positions conquises dans le Nord-Est du Rwanda par le F.P.R.), le président rwandais déclarait paradoxalement qu'il s'agissait «d'un cessez-le-feu qui doit servir d'occasion de retraite aux rebelles... Quand ils auront quitté le sol rwandais, alors nous discuterons avec ceux qui les appuient», éliminant par cette même occasion toute possibilité de dialogue politique avec le F.P.R.

Les résolutions de la Conférence de Dar Es Salaam sont restées elles aussi lettre morte. La politique discriminatoire est toujours en vigueur. La «mention ethnique» sur la carte d'identité et sur les documents administratifs a été maintenue, malgré l'engagement officiel de sa suppression pris par le régime en octobre 1990. La répression s'est même renforcée et des massacres sont régulièrement perpétrés, à l'instigation de hauts dignitaires du régime. Le climat de peur et de suspicion à l'intérieur du pays s'est généralisé, entretenu par les médias proches du pouvoir M.R.N.D. (radio nationale, presse écrite ouvertement raciste) et les discours officiels.

L'accord de cessez-le-feu signé à N'Sélé du 29 mars 1991 a été violé le jour même de sa signature. Le gouvernement rwandais, par la voix de son ministre des Affaires Etrangères, estimait qu'il n'avait pas à respecter un cessez-le-feu qu'il avait signé sous la pression des pays amis.

REPRESSION INTERIEURE ET DESTABILISATION DES PAYS VOISINS.

Suite au blocage des négociations politiques recommandées par les pays de la région, le gouvernement rwandais modifie sa politique régionale, basée jusque là sur la concertation avec ses voisins, ainsi que sa politique intérieure.

Sur le plan régional, au lieu de chercher à améliorer ses relations avec les Etats voisins (en particulier avec le Burundi, l'Ouganda et la Tanzanie) pour faciliter la recherche d'une solution aux problèmes des réfugiés et aux autres problèmes auxquels le pays est confronté, le gouvernement M.R.N.D. se lance dans une aventure de déstabilisation de ces pays (1). Il espère ainsi rassembler une «majorité ethnique» autour de cette «menace extérieure» et surtout se mettre à l'abri des critiques de plus en plus virulentes de l'opposition non-armée. Cette politique échoue et conduit à l'isolement du régime de Habyalimana dans la région.

Sur le plan intérieur, le gouvernement rwandais tente une démocratisation de façade. Une nouvelle Constitution entre en vigueur le 10 Juin 1991. Elle prévoit, outre le multipartisme, la création d'un poste de Premier Ministre. Dans les semaines suivantes, huit partis d'opposition sont agréés. Une Charte Politique Nationale, patronnée cependant par l'ex-parti unique, détaille les futures étapes vers la démocratisation. Mais, derrière ce placage de réformes politiques spectaculaires, apparaît très vite une absence totale de volonté de démocratiser le pays. La nouvelle opposition politique, la société civile, la presse privée et même l'Eglise catholique, dont pourtant certains hauts responsables étaient restés inféodés au régime, dénoncent la nature dictatoriale et répressive du régime, l'accaparement du pouvoir par un groupuscule de membres de la famille Habyalimana et de celle de son épouse...

L'ENTREE EN SCENE DE L'OPPOSITION NON-ARMEE.

La montée en puissance de l'opposition prend très vite le Président Habyalimana à son propre jeu. Lorsque, en Octobre 1991, il nomme un Premier Ministre pour la première fois, celui-ci est immédiatement refusé par l'opposition non-armée. Celle-ci estime qu'il est issu de l'ex-parti unique et qu'elle aurait dû être consultée pour cette nomination.

Elle rappelle régulièrement que le Conseil National pour le Développement (C.N.D. ou Parlement), est exclusivement composé de députés de l'ex-parti unique, et que la nouvelle Constitution qu'il a votée donne des pouvoirs exorbitants au Président de la République. Elle organise régulièrement des manifestations qui réclament plus de démocratie, dénoncent la conduite de la guerre, exigent la nomination d'un premier ministre issu de ses rangs... Mais ces manifestations sont régulièrement réprimées par les forces de l'ordre.

Face à une opposition de plus en plus forte, le gouvernement M.R.N.D. intensifie sa politique de répression : assassinats d'opposants, et surtout de journalistes qui ont payé un lourd tribut, généralisation d'un climat d'insécurité, avec des explosions de mines et de grenades un peu partout, exacerbation des tensions ethniques et régionales conduisant à plusieurs massacres, dont ceux du Bugesera en Mars 1992. Plusieurs témoignages révèlent l'implication de l'entourage le plus proche du président dans l'organisation des différents groupes terroristes : escadrons de la mort, "réseau zéro"... (voir encadré).

Longtemps réclamée par l'opposition et par les associations rwandaises et internationales de défense des droits de l'homme, la Commission internationale d'enquête sur les violations des droits de l'homme commises au Rwanda depuis le 1 Octobre 1990 a fini par être mise sur pied et a effectué sa mission du 7 au 22 Janvier. Les premières conclusions de cette enquête, *«permettent d'ores et déjà d'établir la perpétration d'actes de génocides au sens de la Convention pour la prévention de la répression du crime de génocide: dans les communes de Kibilira, Kinigi, Mukingo, Mutura, en 1991 et de Kanzenze et Bugesera, en Mars 1992. Selon le même communiqué «à Kinigi, les fouilles entreprises par la Commission ont permis de découvrir plusieurs cadavres de victimes cachés dans une fosse sur la propriété du responsable communal, le bourgmestre (maire). Dans les communes de Mutura, la commission a mis à jour un charnier contenant des corps entremêlés d'une dizaine de civils» (2).*

LE GOUVERNEMENT DIRIGÉ PAR UN PREMIER MINISTRE ISSU DE L'OPPOSITION.

Pressé par l'opposition, et surtout par les bailleurs de fonds choqués par les massacres du Bugesera en Mars 1992, Monsieur Habyalimana accepte alors la formation d'un

gouvernement dirigé par un Premier Ministre issu de l'opposition non-armée. Ce gouvernement, dirigé par le Docteur Dismas Nsengiyaremye, est mis en place le 7 Avril 1992. Il s'est donné comme programme de démocratiser le pays, de relancer l'économie, de rétablir l'ordre et la tranquillité, et comme priorités, d'améliorer les relations avec les pays voisins, de négocier un accord de paix avec le F.P.R. et de régler définitivement la question des réfugiés.

LES NEGOCIATIONS ENTRE LE F.P.R. ET LE GOUVERNEMENT NSENGIYAREMYE: les Accords d'ARUSHA.

Les actuelles négociations d'Arusha ont été préparées et facilitées par deux rencontres importantes: la rencontre de Bruxelles (du 28 Mai au 3 Juin 1992) entre le F.P.R. et les F.D.C.(3) et celle de Paris (du 6 au 8 Juin 1992) entre le F.P.R. et le gouvernement Nsengiyaremye.

La rencontre de Bruxelles constitue une étape importante dans la crise politique rwandaise et le véritable coup d'envoi des présentes négociations. D'après le communiqué final, le F.P.R. et les F.D.C. sont tombés d'accord sur le fait que *«la guerre menée par le F.P.R. contre le système dictatorial M.R.N.D. et contre les abus qu'il a causés doit céder le pas à une lutte politique commune (...), et sont convenus «de la nécessité d'un cessez-le-feu (...) suivi immédiatement par des négociations politiques (...).»* La rencontre a permis aussi de poser le principe d'un système permanent de concertation entre le F.P.R. et l'ancienne opposition non-armée, *«avec des actions coordonnées dans les domaines de l'information, de la diplomatie et de la sensibilisation de la population»*. Enfin, selon le même communiqué, le M.R.N.D. n'a pas été associé à ces travaux *«à cause du double langage qui a caractérisé sa diplomatie (...), et de son opposition à l'évolution démocratique et à l'instauration de la paix dans le pays»*. L'ex-parti unique se retrouve ainsi isolé sur la scène politique rwandaise.

La rencontre de Paris a mis face à face, pour la première fois, une délégation du F.P.R. et celle du nouveau gouvernement Nsengiyaremye. Les deux parties ont accepté qu'un cessez-le-feu devait être conclu *«pour permettre de trouver, par la voie des négociations, une solution au conflit ainsi qu'aux problèmes qui sont à sa base»*. Elles ont établi un ordre du jour pour les négociations:

instauration d'un état de droit, partage du pouvoir dans le cadre d'un gouvernement de transition à base élargi, et formation d'une armée nationale à partir des deux armées en conflit. Elles ont accepté aussi le principe de négociations directes, dans un cadre international, avec notamment le concours des organisations internationales (O.N.U. et O.U.A.), et des pays amis ayant un rôle d'observateur : Burundi, Zaïre, Ouganda, Tanzanie, Allemagne, Belgique, France Etats Unis d'Amérique. Le rôle de facilitateur est confié au pays organisateur (la Tanzanie).

De ARUSHA I à ARUSHA III.

Les négociations d'ARUSHA I (10-12 juillet 1992) ont eu pour résultat l'acceptation par les deux parties d'une trêve à partir du 19 Juillet, suivie d'un cessez-le-feu qui est entré en vigueur le 31 Juillet. Il a été jusqu'à présent bien respecté.

Les négociations d'ARUSHA II ont abouti à la signature d'un protocole d'accord sur l'instauration d'un état de droit au Rwanda (le 18 Août 1992), basé sur quatre principes fondamentaux: l'unité nationale, la démocratie, le pluralisme politique et le respect des droits de l'homme.

Les négociations d'ARUSHA III avaient pour objet le partage du pouvoir dans le cadre d'un gouvernement de transition à base élargie. Alors que les deux premières négociations n'ont posé aucun problème majeur, celles-ci ont été par contre particulièrement longues (du 7 Septembre 1992 au 9 Janvier 1993) et difficiles, de par le fait qu'elles visaient à briser le monopole du pouvoir détenu jusqu'à présent par le président Habyalimana et son parti. Elles ont été entrecoupées par des périodes d'arrêts, de volte-face, de blocages. Les deux parties ont fini par se mettre d'accord sur les points suivants :

- transfert des pouvoirs exécutifs conférés au Président de la République par la constitution vers le gouvernement et l'assemblée nationale de transition (le président Habyalimana garde ses fonctions jusqu'aux élections).
- répartition équitable des portefeuilles ministériels entre les formations politiques actuellement au gouvernement et le F.P.R.
- dissolution de l'actuelle Assemblée (le C.N.D., composé exclusivement de députés du M.R.N.D) et son remplacement par une Assemblée Nationale de transition.
- et enfin, nécessité de réformer profondément l'administration territoriale et l'appareil judiciaire.

Dès qu'il a réalisé qu'il ne disposera plus de majorité de blocage dans ce futur gouvernement, Monsieur Habyalimana a rejeté ces accords, les traitant de «*chiffon de papier*» (discours prononcé le 15/11/1992 dans un meeting du MRND), à la grande stupéfaction des observateurs et de l'opinion publique rwandaise.

BLOCAGES DE L'EVOLUTION DEMOCRATIQUE PAR LE M.R.N.D.

Le refus des accords d'Arusha par le M.R.N.D. va en fait dans la logique constamment affichée par l'ex-parti unique de bloquer l'action du gouvernement Nsengiyaremye, dès qu'il estime que son monopole du pouvoir est menacé. En effet, même si l'ancienne opposition non-armée dirige le gouvernement et détient la moitié des portefeuilles ministériels, Monsieur Habyalimana et son parti ont gardé l'essentiel du pouvoir, ce qui leur permet de paralyser à volonté l'actuel gouvernement de Coalition.

Dans le communiqué cité plus haut, la Commission internationale d'enquête témoigne du fait que «*les responsables des violences observées au Rwanda sont pratiquement assurés de l'impunité à cause des graves défaillances du système judiciaire*». Cette situation a conduit le ministre de la Justice à présenter sa démission. Confronté au M.R.N.D. qui bloque l'assainissement de l'administration territoriale, au refus de collaboration affiché par les services de sécurité du Ministère de l'intérieur et de la Défense (Ministères détenus par le M.R.N.D.), il n'était pas en mesure d'assurer ses responsabilités.

Dans une lettre datée du 22 Septembre 1992, le Premier Ministre a dû rappeler à Monsieur Habyalimana «*qu'il est de son devoir de favoriser et de faciliter l'accomplissement du programme gouvernemental qu'il a agréé en sa qualité de Président de la République et auquel le M.R.N.D., dont il assume la présidence, est partie prenante*»(...). «*Dans l'intérêt supérieur de la Nation, je vous prie de vous engager positivement en faveur du processus de démocratisation de la vie politique rwandaise (...) et vous demande instamment de mettre fin à ces pratiques surannées et antidémocratiques qui entravent inutilement l'exécution du programme gouvernemental*». Ce rappel à l'ordre ne fut pas entendu : A peine deux mois plus tard, après que le Président eut traité les Accords d'Arusha de «*chiffon de papier*», le Premier Ministre lui rappela que «*les accords signés à Arusha*

constituent des documents du gouvernement rwandais et à ce titre engagent pleinement ce gouvernement(...) «*La participation active de la communauté internationale témoigne de l'importance des négociations en cours et des accords conclus. Dès lors, il est illusoire de penser qu'un parti ou un groupe d'individus puisse défier la communauté internationale, en entravant le processus de paix pour des raisons inavouables et inavouées*».

Mais le Président Habyalimana et son parti sont résolus à s'accrocher au monopole du pouvoir et, pour cela, ils n'hésitent pas à prendre la population en otage. Depuis ce discours «*boute-feu*» dans lequel il dénonçait les Accords d'Arusha et «*invitait la jeunesse de son parti à se constituer en force de frappe*», les violences dans le pays ont redoublé d'intensité, particulièrement depuis le 31 Décembre 1992, avec le blocage de la capitale et des principales villes du pays et les pressions exercées par le M.R.N.D. sur le Premier Ministre pour le forcer à démissionner. Les massacres ont repris ces derniers jours, notamment dans les régions du nord (fief du président Habyalimana), que les jeunes du M.R.N.D et du C.D.R. ont coupées du reste du pays. D'après les associations rwandaises de défense des droits de l'homme, le nombre de victimes, essentiellement de l'ethnie tutsi, dépasserait 300 personnes. Ce **nettoyage ethnique** aurait atteint des proportions telles qu'il n'y aurait plus un seul survivant de l'ethnie tutsi dans certaines communes, particulièrement celles de Satinski, Ramba et Karago (commune du Président).

QUEL AVENIR POUR LE PAYS?

L'attitude de blocage de Monsieur Habyalimana et de son parti risque de prolonger une guerre qui a déjà fait beaucoup de victimes, déplacé des centaines de milliers de paysans innocents, rétréci les voies d'approvisionnement du pays et rendu précaire les conditions de vie de toute la population. Cette attitude risque aussi de généraliser les

massacres et plonger le pays dans une guerre civile meurtrière. La conclusion de l'accord de paix et la mise en place du gouvernement de transition constituent pour le peuple rwandais le seul espoir de sortir de ce cauchemar. Mais il faudrait pour cela que les puissances protectrices de ce régime, et en particulier la France, dont le rôle dans ce conflit est pour le moins ambigu, exercent des pressions suffisantes sur Monsieur Habyalimana pour l'amener à accepter la mise en application de l'accord de paix. Tant que l'arsenal du M.R.N.D. restera en place pour paralyser la vie politique du pays et que Monsieur Habyalimana continuera à recevoir des crédits pour son surarmement, aucun espoir de paix n'est prévisible au Rwanda. **Le peuple rwandais a besoin que la communauté internationale ne ferme plus les yeux sur ce génocide, qu'elle exerce la plus forte pression sur Habyalimana pour arrêter cette barbarie, et qu'elle soutienne fermement les Négociations de Paix d'Arusha.** C'est l'espoir en effet, pour mettre fin à cette dictature sanguinaire et permettre l'avènement de la paix, la réconciliation nationale et une véritable démocratie dans le pays.

C. KAREGE

(1). Voir l'article de Jean Pierre Chrétien: «*L'intervention militaire française au Rwanda: sortir du silence*», dans le Bulletin Cridev no 105 (Février Mars 1992).

(2). Ces images ont été montrées sur «*FRANCE 2*» le 28 Janvier 1993 au Journal de 20 heures avec un témoignage d'un des membres de la Commission.

(3). F.D.C. (Forces Démocratiques pour le Changement). Coalition formée par les trois partis de l'ancienne opposition (non-armée) au régime de Habyalimana: le Mouvement Démocratique Républicain (M.D.R.), le Parti Libéral (P.L.) et le Parti Social Démocrate (P.S.D.).

